

5 %
AUGMENTATION

6,271

72 023

7 300

7 300

72 023
ETPT



5 %

6,271
MILLIARDS D'EUROS

Le budget de la justice) 2007

LA PLUS FORTE
PROGRESSION MINISTÉRIELLE



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



Sommaire

- 4 Le budget de la Justice en 2007
- 5 LA LOPJ : des engagements respectés
- 6 La justice judiciaire
- 7 L'administration pénitentiaire
- 8 La protection judiciaire de la Jeunesse
- 9 L'accès au Droit et à la Justice
- 10 Les fonctions de soutien
- 11 Institutions rattachées à la justice



Le budget 2007 marque une réelle ambition pour la justice, qui enregistre la plus forte progression de tous les ministères.

Depuis 2002, la justice est, sans discontinuer, une priorité du gouvernement. Le budget de la justice connaît une augmentation notable de 5 % en 2007, soit une progression de 38 % depuis le début de la législature.

Ce Projet de Loi de Finances s'inscrit, une nouvelle fois, dans le cadre de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF). Cette révolution budgétaire a exigé de nous des efforts importants, aujourd'hui concrétisés. La maîtrise des frais de justice obtenue par l'action responsable des magistrats en est un des exemples les plus marquants. En 2007, cette démarche sera poursuivie, dans le respect de la liberté de prescription des magistrats, au service de la recherche de la vérité.

Le Ministère de la Justice participe à la sécurité des Français. L'application des décisions de justice, les moyens mis en œuvre pour la prise en charge des jeunes les plus en difficulté, le renforcement des moyens de l'Administration Pénitentiaire seront les lignes directrices essentielles de notre action en 2007. Ainsi l'inauguration de nouveaux établissements pénitentiaires pour mineurs et l'ouverture généralisée des Bureaux d'Exécution des Peines marqueront une nouvelle étape dans l'humanisation et la modernisation de la Justice.

J'ai souhaité que le budget, en 2007, suive deux priorités : renforcer les moyens humains et matériels afin de rendre une justice plus rapide et plus efficace ; faire aboutir les projets immobiliers avec notamment l'ouverture des premiers établissements pour mineurs en 2007.

Après le drame d'Outreau, j'ai souhaité renforcer les moyens des magistrats et fonctionnaires pour leur permettre de remplir leurs missions avec efficacité et sérénité. Ce sera aussi l'objectif de la réforme de la justice que j'entends engager pour accorder une nouvelle place aux droits de la défense, limiter les détentions provisoires abusives et rénover le régime de responsabilité des magistrats.

*Pascal Clément
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice*

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long, sweeping stroke followed by the letters 'P. Clément' in a stylized, cursive script.

Le budget de la Justice en 2007

Le budget de l'Etat croît de 0,8 %

La justice est la principale priorité du gouvernement avec une progression de son budget de 5 %.

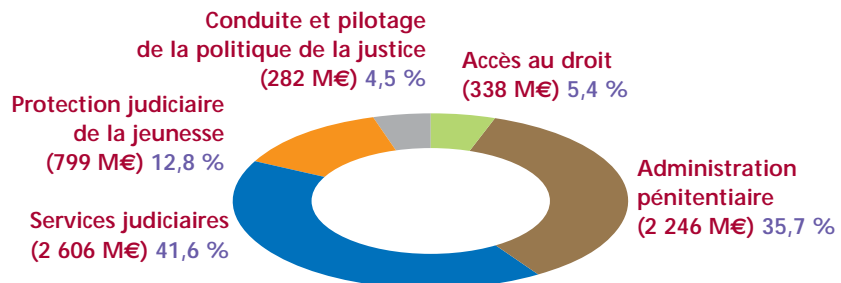
Le budget de la justice atteint un total de 6,271 Mds d'euros.

Le gouvernement témoigne d'une réelle ambition pour la justice en augmentant son **budget de 5 %**, soit la plus forte progression ministérielle.

Ce budget traduit les **axes forts** de la politique du Garde des Sceaux qui souhaite :

- **renforcer** les moyens humains et matériels du ministère afin de rendre une justice plus rapide et plus efficace,
- **faire aboutir** les projets immobiliers avec l'ouverture notamment des premiers établissements pour mineurs en 2007.

Répartition par programme :

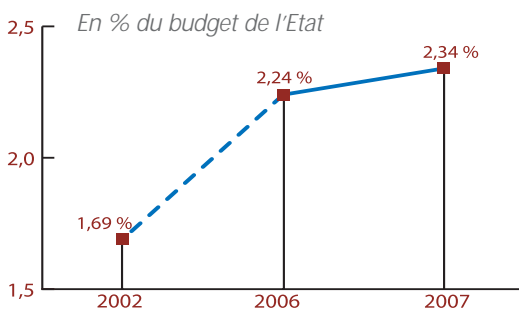


Total 6 271 M€

- Le plafond d'emploi du ministère pour 2007 sera de **72 023** équivalents temps plein travaillés (ETPT), soit une augmentation de **548** ETPT. Les effectifs réels en 2005 étaient de 66 867 ETPT, de 68 444 en 2006. Pour 2007, les crédits inscrits dans ce PLF permettront de recruter **1 548 emplois supplémentaires**.
- 1,1 Milliard d'autorisations d'engagement de crédits pour poursuivre le programme immobilier. En 2007, **426 M€** (+15 %) seront affectés à la construction de palais de justice et d'établissements pénitentiaires et à la modernisation des bâtiments existants
- **2,2** Milliards € seront consacrés au fonctionnement des services de la justice en augmentation de 112 M€ soit + 5,4 %.
- Les crédits d'aide juridictionnelle sont renforcés **(+6,6 %)** pour permettre aux plus démunis de mieux faire valoir leurs droits.

2002-2007 : un budget en hausse de 38 % soit + 1 728 M€ (2002 : 4,5 milliards d'€, 2007 : 6,271 milliards d'€).

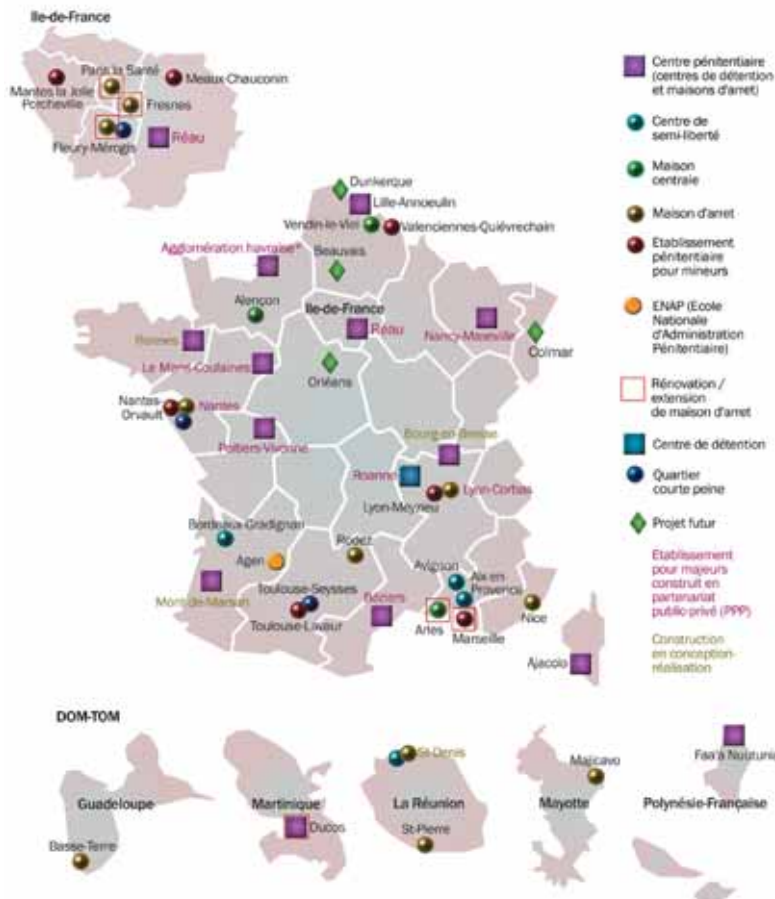
Part de la Justice dans le budget de l'État



– Plus de 7 300 postes de magistrats et de fonctionnaires supplémentaires créés entre 2002 (64 660 ETPT) et 2007 (72 023 ETPT) soit + 11 %.

Un programme immobilier tenu

Carte de France des constructions et rénovations pénitentiaires 2007



* Communes de Gaimenville, Saint-Aubin-Routot et Rogerville



La LOLF : une nouvelle gestion intégrée

– La LOLF a été le principal objectif de gestion en 2006. En 2007 elle devient un moyen au service de l'amélioration de notre gestion. Malgré la spécificité de leurs missions ou de leurs organisations, tous les services du ministère de la justice se sont appropriés ces moyens modernes de gestion de façon exemplaire.

– Ex. des frais de justice : 2003 – 2005 : +15 à 20% par an pour atteindre une dépense de 487 M€

2006 : une dépense conforme aux prévisions (420 M€) grâce à l'action collective des services judiciaires, des magistrats du siège et de parquet.

Aucune enquête n'a été freinée pour des questions budgétaires.

2007 : une dotation équilibrée de 393 M€ avec une autorisation d'engagement de 423 M€.

La Justice Judiciaire

Avec 30 301 ETPT en 2007, la justice judiciaire a pour mission de trancher les litiges après avoir tenté de concilier les parties. Elle couvre les droits civil, pénal et commercial. L'objectif en 2007 est de réduire les délais de traitement des affaires sans en altérer la qualité, d'améliorer l'exécution des décisions de justice tout en diversifiant la réponse pénale.

Renfort en moyens humains

Le projet de loi de finances pour 2007 autorise **30 301** équivalents temps plein travaillés (ETPT) tous personnels confondus.

285 magistrats et **661** fonctionnaires de greffes (52 greffiers en chef, 209 greffiers et 400 adjoints administratifs) rejoindront les juridictions en septembre 2007. Compte tenu des départs programmés, **160** emplois supplémentaires de magistrats et **395** emplois de fonctionnaires de greffes seront créés.

L'Ecole Nationale des Greffes accueillera en 2007 une promotion de 30 greffiers en chef à compter du mois de mai et une promotion de 200 greffiers en avril.



Amélioration du fonctionnement et modernisation des juridictions

337 M€ de crédits pour le fonctionnement des juridictions et **190 M€** pour l'investissement.

Ils permettront notamment de :

- financer une nouvelle priorité que constitue l'amélioration de la formation : **+ 1 M€** pour l'ENM.
- 190 M€ permettront de financer plusieurs centaines d'opérations immobilières au profit des juridictions. L'Ecole Nationale des Greffes qui va pouvoir améliorer son fonctionnement suite à l'opération d'extension-restructuration de ses locaux : **+ 4,7 M€** ;
- le renforcement de la sécurité des juridictions reste une priorité;
- au titre de la modernisation des juridictions, le déploiement des guichets uniques de greffes et le développement de la visioconférence seront poursuivis. Le chantier de la dématérialisation des procédures sera initié en 2007.

La Justice Judiciaire

- Un plafond d'emplois de 30 301 ETPT
- Des crédits de rémunération permettant la création de 555 emplois supplémentaires.
- 423 M€ d'autorisations d'engagement en frais de justice.
- + 1 M€ pour la formation à l'Ecole Nationale de la Magistrature.

Frais de justice

423 M€ en autorisations d'engagement et **393 M€** en crédits de paiement sont inscrits dans le PLF 2007. La mise en œuvre de la politique de maîtrise des frais de justice sera poursuivie : responsabilisation des prescripteurs, négociation des tarifs... Pour autant, **comme en 2006, la recherche de la vérité n'en sera pas affectée.**

Avec 31 297 ETPT, l'administration pénitentiaire participe à l'exécution des sentences pénales et au maintien de la sécurité publique. Les constructions d'établissements, initiées par la LOPJ, vont voir leur première réalisation concrète avec les premières inaugurations, notamment d'établissements pour mineurs, en 2007.

Renforts en moyens humains

Les effectifs de l'administration pénitentiaire seront de **31 297** équivalents temps plein travaillés (ETPT). Les personnels qui travailleront dans les établissements livrés en 2007 (les 4 premiers EPM, 2 quartiers courtes peines, 1 centre de semi liberté et 1 unité hospitalière de soins sont déjà recrutés et en formation. En 2007 les crédits de rémunérations inscrits au PLF permettront **le recrutement des 458 emplois nécessaires à l'ouverture des établissements livrés en 2008. 3,4 M€** sont notamment consacrés à la poursuite de la réforme statutaire du personnel de surveillance.

Le fonctionnement des services pénitentiaires

445 M€ de crédit de fonctionnement soit **7,4 M€** supplémentaires. Ils permettront de renforcer la sécurité des établissements pénitentiaires ; d'équiper les premiers établissements pour mineurs, inaugurés en 2007 ; de renforcer les moyens des services d'insertion et de probation et de développer la politique d'aménagement des peines ainsi que l'augmentation du nombre de placements sous bracelets électroniques fixes (objectif 3 000) et mobiles (élargissement de l'expérimentation).

Le programme immobilier

160 M€ d'autorisations d'engagement sont affectés à la réalisation de 6 établissements pénitentiaires et à l'achèvement de 7 établissements pénitentiaires pour mineurs.

296 M€ de crédits de paiement permettront en 2007 de poursuivre la réalisation du programme de construction, de rénovation et de maintenance des établissements. Un effort tout particulier sera accordé à l'entretien, la sécurisation et la mise aux normes du parc pénitentiaire existant. Ces crédits permettront également la poursuite du dispositif d'accroissement des capacités d'accueil des établissements pénitentiaires : **1 900 places supplémentaires auront ainsi été créées au sein des établissements ces 2 dernières années.**

Par ailleurs, **729 M€** d'autorisations d'engagement sont affectés à la construction de sept établissements réalisés en **partenariat public-privé (PPP)**.

- Un plafond d'emplois de 31 297 ETPT.
- Des crédits de rémunération permettant la création de 458 emplois supplémentaires.
- 889 M€ d'autorisations d'engagement pour les investissements immobiliers.



Avec 8 806 ETPT, la PJJ assure la mise en œuvre des investigations et des mesures éducatives prescrites par l'autorité judiciaire pour les mineurs. Leur finalité est l'éducation et l'insertion des mineurs délinquants ou en danger.

LA PJJ

- Un plafond d'emplois de 8 806 ETPT
- Des crédits de rémunération permettant la création de 290 emplois supplémentaires.
- + 8,6 % de progression budgétaire dont 43 M€ supplémentaires pour le secteur associatif habilité.



Les renforts en moyens humains

Les effectifs de la PJJ seront de 8 806 équivalents temps plein travaillés (ETPT). L'évolution de la masse salariale (+21 M€) permet de satisfaire les besoins liés aux programmes des établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) et des centres éducatifs fermés (CEF), ainsi que la poursuite du renforcement des services de milieu ouvert et d'hébergement. **290 agents supplémentaires (dont 236 éducateurs) seront recrutés.**

La poursuite des chantiers prioritaires

La PJJ bénéficiera en 2007 d'un budget total de **799 M€**, soit une hausse de **+ 63 M€**. L'accent sera mis sur la mise en place de la présence éducative au sein des premiers (EPM) et la poursuite du programme des centres éducatifs fermés (CEF). 20 nouveaux CEF en 2007 ouvriront portant le total de places disponibles en CEF à 465.

Parallèlement, l'effort immobilier engagé au cours de ces dernières années restera constant avec :

- le financement (**9 M€**) des travaux de construction de l'École nationale de Protection judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ) à Roubaix ;
- la continuité des programmes de rénovation des bâtiments d'amélioration de la sécurité, notamment des locaux d'hébergement (**3,8 M€**).

Une gestion concertée et maîtrisée du secteur associatif

Les crédits alloués au secteur associatif habilité Justice (SAH) – qui représentent 39 % du budget total – progressent de **43 M€** afin d'achever les programmes CEF et CER (centres éducatifs renforcés) sans pour autant réduire les autres types de prises en charge (investigations, autres placements pénaux). Les crédits alloués (**312 M€**) permettront de faire face à la charge des dépenses prévue pour 2007 (hormis le report habituel du mois de décembre).

Ce programme couvre les politiques publiques destinées à permettre aux citoyens de connaître et faire valoir leurs droits ainsi que l'aide aux victimes. Ses effectifs (660 ETPT) sont, cette année présentés avec ceux des services judiciaires. En 2007, un effort particulier est fait en direction des plus démunis avec une augmentation de plus de 6 % des crédits d'aide juridictionnelle.

Progression des crédits d'aide juridictionnelle

Les crédits prévus en faveur de l'aide juridictionnelle augmentent de 20 M€ soit une dotation de **323 M€**, qui permettra notamment de revaloriser de 6 % la rétribution des avocats qui interviennent au profit des justiciables les plus démunis.

L'aide aux victimes et à la résolution des conflits demeure une priorité de l'action gouvernementale

Le ministère confirme son engagement envers les victimes dont la place dans le processus judiciaire doit encore être améliorée. L'attention qui leur est portée se concrétise par les **9,7 M€** affectés en 2007 au renforcement des moyens d'accueil, d'information et de soutien psychologique des victimes.

2 M€ sont consacrés au financement de la médiation familiale et des lieux neutres afin de favoriser la résolution amiable des situations familiales conflictuelles.

Consolidation des moyens d'information et de l'accès au droit des publics les plus fragilisés

4 M€ seront par ailleurs mobilisés en faveur du développement dans les départements des dispositifs d'information juridique gratuite à travers les conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD) et les maisons de justice et du droit (MJD).



L'accès au Droit et à la Justice

- Une progression de 6,6 % des crédits d'aide juridictionnelle.
- 11,7 M€ pour l'aide aux victimes et la médiation familiale

Poursuite des grands projets de modernisation

A l'issue de 3 ans de développement, l'application CASSIOPPEE (informatisation complète de la chaîne pénale) sera déployée à titre expérimental dès le premier semestre et généralisée pour la fin de l'année. 6,8 M€ permettront de finaliser ce projet.

La plateforme test d'interception des messages SMS, mise en place en 2006, sera prolongée par le lancement d'une application permettant d'identifier, d'écouter et d'enregistrer sur décisions judiciaires les appels des personnes impliquées dans un crime ou un délit. 5M€ sont consacrés à ce projet.

67 M€ sont au total mobilisés pour les projets informatiques du ministère.

Amélioration des conditions de travail des agents

Poursuite de la réhabilitation des différents sites des administrations centrales dont le site Vendôme. L'investissement immobilier augmente de 60,4 % pour un montant total de **4,7 M€**.

Poursuite d'une politique volontariste de dialogue social et de soutien aux agents, des crédits d'action sociale maintenus à hauteur de 19 M€ et développement des actions en faveur des agents handicapés et des agents parents d'enfants handicapés.



L'Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la justice, établissement public sous tutelle du ministère assure la maîtrise d'ouvrage des 100 principales opérations immobilières du ministère. Elle gère un portefeuille de 4 Mds d'euros d'autorisations d'engagements ainsi que les contrats de PPP.

L'établissement public du Palais de Justice de Paris a été créé pour assurer la maîtrise d'ouvrage du futur TGI de Paris. A l'issue du concours international d'idées, un maître d'œuvre sera retenu au 1^{er} semestre 2007 pour concevoir ce projet qui devrait être livré à l'horizon 2012.



Le budget de la commission nationale informatique et libertés (CNIL) est en hausse de **9 %**. Il atteint un montant total de **9,88 M€** dont **6,12 M€** consacrés aux dépenses de personnel **(+13 %)**.

La subvention de fonctionnement attribuée à l'ordre de la Légion d'honneur augmente de **3,2 %** pour s'établir à **23,7 M€**. Celle de l'ordre de la Libération s'élève à **0,81 M€**.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

SERVICE CENTRAL DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

13, PLACE VENDÔME 75042 PARIS CEDEX 01

www.justice.gouv.fr